

VIII

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1906.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1906 s'élève à	fr.	21,774,067	»
Les crédits alloués par le Budget de 1905 montent à		21,922,817	»
DIMINUTION.	fr.	151,750	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1906	fr.	21,656,067	»
— 1905		20,546,267	»
AUGMENTATION.	fr.	1,509,800	»

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1906	fr.	115,000	»
— 1905		1,576,550	»
DIMINUTION.		1,461,550	»
Soit en moins pour l'exercice 1906	fr.	151,750	»

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.**CHAPITRE 1^{er}.****ADMINISTRATION CENTRALE.****Personnel.***ART. 2. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	498,000	»
— alloué pour 1905		465,500	»
AUGMENTATION.	fr.	32,500	»

Une partie de cette somme est destinée à des augmentations de traitement réglementaires.

En second lieu, par suite de la mise en vigueur de la loi sur la réparation

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des dommages résultant des accidents du travail, il est nécessaire de compléter l'organisation du service de l'Administration centrale chargé de l'examen des affaires en cette matière.

En troisième lieu, les cadres de l'Administration centrale doivent être étendus en vue de la création de l'Office des classes moyennes, annoncée par le Gouvernement lors de la discussion du projet de Budget pour 1905. (Ch. des Repr., séance du 25 mai 1905, *Ann. parl.*, p. 1466.)

CHAPITRE III.

INDUSTRIE, ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL ET OFFICE
DES CLASSES MOYENNES.

ART. 7. — *Inspection de l'industrie. — Traitements, indemnités et frais de route.* (Y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire.)

Il y a lieu de maintenir la charge temporaire de 5,000 francs nécessaire pour couvrir les frais du service spécial d'études organisé à l'Inspection de l'Industrie en vue du renouvellement des traités de commerce.

ART. 9. — *Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	69,000	»
— alloué pour 1905		68,000	»
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

nécessaire pour accorder en 1906 les avances réglementaires.

ART. 12. — *Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, frais d'examen. — Musées professionnels. — Missions, commissions, études, bourses de voyage dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail — Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	2,050,000	»
— alloué pour 1905.		1,850,000	»
AUGMENTATION.	fr.	200,000	»

Cette augmentation de crédit se justifie par le développement constant de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager, et notamment par la nécessité de subsidier dans une large mesure l'entreprise du navire-école.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	33,000	»
— alloué pour 1905		32,000	»
AUGMENTATION . . .	fr.	1,000	»

nécessaire aux fins d'assurer la reliure et la conservation en bon état des nombreux ouvrages, catalogues et rapports relatifs aux expositions, faisant partie des archives de la Direction de l'Industrie.

ART. 14. — *Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle et à la pratique des contrats d'apprentissage chez les petits commerçants et les petits industriels. — Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	15,000	»
— alloué pour 1905		14,500	»
AUGMENTATION. . . .	fr.	500	»

La première rubrique de cet article a été complétée de manière à permettre au Gouvernement d'encourager la pratique des contrats d'apprentissage chez les petits commerçants et les petits industriels, conformément à un vœu formulé par la Commission nationale de la petite bourgeoisie.

D'autre part, en vue de rapprocher des dépenses analogues et en quelque sorte connexes, il convient de transférer à l'article 15 (nouveau), ayant pour objet principal les dépenses de l'Office des classes moyennes, le subside de 2,000 francs alloué à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes.

L'augmentation proposée relativement au double objet de l'article 14, ainsi déterminé, est en réalité de 2,500 francs. Elle se justifie tant par le complément dont il s'agit au premier alinéa de la présente note que par l'accroissement des dépenses résultant des encouragements accordés en vue de l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15 (nouveau). — *Office des classes moyennes : statistique, missions, impressions, publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office des classes moyennes; dépenses diverses. — Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes.*

Crédit demandé : 12,000 francs.

Ce crédit est destiné, à concurrence de 10,000 francs, à couvrir les frais des études de l'Office des classes moyennes, dont le Gouvernement a annoncé la création prochaine lors de la discussion du projet de Budget pour 1905. Ch. des Repr., séance du 25 mai 1905, *Ann. parl.*, p. 1466.)

Le surplus représente le subside annuel de 2,000 francs alloué à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes : on propose de transférer ce subside de l'article 14 à l'article 15 (voir la note qui précède).

ART. 18 (nouveau). — *Conseil supérieur de l'enseignement technique. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

Lors de la discussion du projet de Budget pour 1905, le Gouvernement a annoncé la création prochaine d'un Conseil supérieur de l'enseignement technique (Ch. des Repr., séance du 26 mai 1905, *Ann. parl.*, p. 1480). Le présent crédit est demandé en vue de la réalisation de ce dessein

CHAPITRE IV.

POIDS ET MESURES.

ART. 19 (17 ancien). — *Traitements du personnel; frais d'interim et d'inspection.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	140,000	»
— alloué pour 1905		131,500	»
AUGMENTATION.	fr.	8,500	»

nécessaire en vue des premières nominations d'agents chargés d'appliquer la loi du 30 octobre 1905 fixant les mesures électriques, ainsi que des avancements réglementaires à accorder au personnel de la vérification des poids et mesures.

ART. 20 (18 ancien). — *Frais de bureau et de tournée des vérificateurs.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	76,000	»
— alloué pour 1905		71,800	»
AUGMENTATION.	fr.	4,200	»

résultant du nombre croissant des vérifications sur place des ponts à peser employés dans l'industrie et le commerce.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

TRAVAIL.

ART. 22 (20 ancien) — *Office du Travail : statistique, missions, impressions ; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail ; indemnités aux correspondants régionaux du travail ; dépenses diverses. — Subside au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs (Y compris une somme de 5,500 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1906	fr.	95,500	»
— alloué pour 1905		92,000	»
AUGMENTATION.	fr.	3,500	»

Il s'agit d'une charge temporaire représentant le montant présumé des frais d'impression du deuxième rapport triennal (1902-1904) prescrit par l'article 19 de la loi du 31 mars 1898 sur les Unions professionnelles.

ART. 28 (26 ancien). — *Conseils de prud'hommes. — Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales ; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	35,400	»
— alloué pour 1905		33,400	»
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

destinée à faire face aux augmentations normales de traitement à accorder aux greffiers des conseils de prud'hommes.

ART. 50 (28 ancien). — *Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections ; indemnités de frais de bureau ; frais de route et de séjour ; missions ; enquêtes et expertises.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	280,000	»
— alloué pour 1905		240,000	»
AUGMENTATION.	fr.	40,000	»

Il est nécessaire de renforcer le personnel de l'inspection du travail en vue de l'exécution de la loi sur la réparation des dommages causés par les accidents du travail, de la loi sur le repos du dimanche, de la loi prescrivant de mettre des sièges à la disposition des employées de magasin, ainsi que des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

nouveaux arrêtés royaux concernant la santé et la sécurité des ouvriers et l'emploi de la céruse.

Le libellé de l'article est complété par la rubrique « enquêtes et expertises », afin de permettre l'imputation des frais d'instruction que peuvent occasionner les décisions à prendre en matière d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

ART. 31 (29 ancien). — *Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	20,000	»
— alloué pour 1903		15,000	»
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

justifiée par les motifs invoqués dans la note qui précède.

CHAPITRE VI.

PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.

ART. 32 (30 ancien). — *Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	16,000,000	»
— alloué pour 1905		15,000,000	»
AUGMENTATION.	fr.	1,000,000	»

Fixé primitivement à 12 millions (1901 et 1902), le montant du crédit a été porté à 15 millions à partir de 1903; il y a lieu de l'augmenter de nouveau de 1 million afin de le mettre à la hauteur des besoins constatés en dernier lieu, à raison surtout de l'accroissement de la dépense en primes d'encouragement.

CHAPITRE VII.

MINES.

§ 1^{er}. Conseil des mines.

ART. 36 (34 ancien). — *Matériel.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	2,000	»
— alloué pour 1903		1,500	»
AUGMENTATION	fr.	500	»

nécessaire pour couvrir le surcroît de dépenses résultant de l'application de la loi sur les Unions professionnelles.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

§ 2. Corps des mines.

ART. 37 (35 ancien). — *Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou. — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	425,767	»
— alloué pour 1905		423,667	»
AUGMENTATION	fr.	2,100	»

représentant le traitement moyen d'un géomètre-dessinateur à nommer pour le service du nouvel arrondissement créé en 1904 dans la première inspection générale des mines (Hainaut).

ART. 39 (37 ancien). — *Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences; récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement. — Frais de publication des Annales des Mines de Belgique; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur. (Y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1906	fr.	27,500	»
— alloué pour 1905		30,000	»
DIMINUTION	fr.	2,500	»

La charge temporaire de 10,000 francs inscrite au Budget de 1905 du chef d'un subside exceptionnel à l'Association des industriels de Belgique, vient à tomber en 1906. Par contre, une somme de 4,000 francs en charge temporaire est nécessaire en vue de l'acquisition de huit machines à écrire pour les bureaux de certains arrondissements miniers.

D'autre part, le crédit normal doit être augmenté d'une somme de 3,500 francs aux fins de relier au téléphone les bureaux des deux inspecteurs généraux et ceux de la direction de chacun des arrondissements miniers.

§ 3. Service géologique. — Cartes géologique et agricole.

ART. 43 (41 ancien). — *Matériel. — Impressions et traductions de documents. — Achat et réparations du matériel de sondage. — Frais de publication de la carte géologique et de la carte agricole de la Belgique.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	20,000	»
— alloué pour 1905		30,000	»
DIMINUTION	fr.	10,000	»

provenant de la disparition de la charge temporaire inscrite au Budget de 1905 du chef du transfèrement du service géologique dans ses nouveaux locaux au Palais du Cinquantenaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

§ 6. Commission consultative des machines à vapeur.

ART. 44 (42 ancien). — *Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	2,500	»
— alloué pour 1905		3,000	»
DIMINUTION.	fr.	500	»

Le travail de revision du règlement de police sur les machines à vapeur étant terminé, la charge temporaire de 1,000 francs qui figurait de ce chef au Budget de 1905 vient à tomber.

Mais, d'autre part, l'accroissement du nombre des affaires courantes soumises à la commission nécessite des séances plus fréquentes; d'où une augmentation de dépenses ordinaires qui est évaluée à 500 francs.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE X.

SERVICES DIVERS.

ART. 48 (47 ancien). — *Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

Bien que l'enquête sur l'ankylostomiasie soit terminée dans la plupart des bassins houillers, la mission des comités institués en exécution de l'arrêté royal du 7 août 1900 n'est pas entièrement achevée : il reste à faire le classement des mines au point de vue des mesures de police à prendre. Un nouveau crédit de 10,000 francs est nécessaire pour 1906.

ART. 49 (48 ancien). — *Enquête sur la situation des classes moyennes. — Frais de la Commission nationale de la petite bourgeoisie.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Le crédit porté aux Budgets antérieurs pour l'enquête sur la situation des classes moyennes doit être maintenu au Budget de 1906. La Commission nationale de la petite bourgeoisie terminera sa mission dans le courant de cette année.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 50. — *Établissement d'un laboratoire d'étalonnage électrique.*

Crédit demandé : 80,000 francs.

Ce crédit forme la seconde moitié de la dépense relative à l'établissement d'un laboratoire d'étalonnage électrique dont la création est rendue nécessaire par la mise en vigueur de la loi du 30 octobre 1903 fixant les unités électriques.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Industrie et du Travail et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1906 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt et un millions six cent cinquante-six mille soixante-sept francs fr. 21,656,067 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cent quinze mille francs 115,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt et un millions sept cent septante et un mille soixante-sept francs. . fr. 21,771,067 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 27 septembre 1905.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil !

Op voordracht van Onze Ministers van Nijverheid en Arbeid en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begroting van het Ministerie van Nijverheid en Arbeid, voor het dienstjaar 1906, is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van een en twintig millioen zes honderd zes en vijftig duizend zeven en zestig frank fr. 21,656,067 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van honderd vijftien duizend frank 115,000 »

Te zamen, op de som van een en twintig millioen zeven honderd een en zeventig duizend zeven en zestig frank fr. 21,771,067 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 27^{de} September 1905.**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Nijverheid en Arbeid,

FRANCOTTE.

Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,

De Minister van Financiën
en Openbare Werken,

C^{te} DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
POUR L'EXERCICE 1906.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
Personnel.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	600,000
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	498,000 .	
Matériel.			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	60,000 .	
Frais de déplacements.			
4	Frais de route et de séjour.	21,000 .	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
5	Pensions civiles — Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Crédit non limitatif.</i>)	6,000 .	11,000 .
6	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse	5,000 .	
CHAPITRE III.			
INDUSTRIE, ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL ET OFFICE DES CLASSES MOYENNES.			
7	Inspection de l'industrie — Traitements, indemnités et frais de route. (<i>Y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire.</i>)	30,000 .	
8	Inspection de l'industrie — Matériel et dépenses diverses	3,000 .	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID,
VOOR HET DIENSTJAAR 1906.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.	
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.				
HOOFDSTUK I.				
HOOPDBESTUUR.				
Personeel.				
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 "	600,000	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en dienstlieden	498,000 "		
Materieel.				
3	Kantoorbehoefden, drukwerken, aankoop en herstelling van meubelen, licht en vuur, kleine uitgaven	60,000 "	11,000	
Kosten voor verplaatsing.				
4	Reis- en verblijfkosten	21,000 "		
HOOFDSTUK II.				
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.				
5	Burgerlijke pensioenen — Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (Onbepaald krediet)	8,000 "	11,000	
6	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulp gelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van ambtenaars of beambten die overleden zijn terwijl zij nog in werkelijken dienst of reeds gepensioneerd waren, en wier familie zich in deerniswaardigen toestand bevindt.	3,000 "		
HOOFDSTUK III.				
NIJVERHEID, NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS EN DIENST DER MIDDELSTANDEN.				
7	Nijverheidstoezicht — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten. (Met inbegrip van eene som van 5,000 frank als tijdelijke last.)	30,000 "	3,000 "	
8	Nijverheidstoezicht. — Materieel en verschillende uitgaven	3,000 "		

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
9	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route	69,000 "	2,331,700	
10	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager — Matériel et dépenses diverses	1,000 "		
11	Institut supérieur de commerce d'Anvers — Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	81,000 "		
12	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, frais d'examen. — Musées professionnels. — Missions, commissions, études, bourses de voyage dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail — Dépenses diverses	2,050,000 "		
13	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses	53,000 "		
14	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle et à la pratique des contrats d'apprentissage chez les petits commerçants et les petits industriels. — Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans.	15,000 "		
15	Office des classes moyennes : statistique, missions, impressions, publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office des classes moyennes; dépenses diverses. — Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes	12,000 "		
16	Service spécial de la propriété industrielle : brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels	15,200 "		
17	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	12,500 "		
18	Conseil supérieur de l'enseignement technique. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers.	10,000 "		
CHAPITRE IV.				
POIDS ET MESURES.				
19	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection	140,000 "	241,000	
20	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	76,000 "		
21	Matériel. — Missions. — Frais de la Commission consultative et du Bureau international des poids et mesures. — Frais de la Commission des unités électriques.	25,000 "		
CHAPITRE V.				
TRAVAIL.				
22	Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses. — Subside au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs (Y compris une somme de 3,500 francs en charge temporaire.)	95,500 "		

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
9	Toezicht over nijverheids-, beroeps-, handels-, en huishoudonderwijs. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten	69,000 "	
10	Toezicht over nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs. — Materieel en verschillende uitgaven	1,000 "	
11	Hooger Handelsgesticht van Antwerpen. — Begiftiging van wege den Staat, bestemd om, met de toelage der stad Antwerpen, de kosten van personeel en materieel te dekken. Verschillende uitgaven. Studiebeurzen voor de leerlingen	81,000 "	
12	Nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs; toelagen, materieel, kosten wegens examens. — Beroeps-museums. — Zendingen, commissiën, studiën, reisbeurzen in 't belang van nijverheid handel, nijverheids-, beroeps- en huishoudonderwijs. — Toelagen voor tentoonstellingen of afdeelingen van tentoonstellingen, die belang opleveren voor het Ministerie van Nijverheid en Arbeid. — Verschillende uitgaven	2,050,000 "	
13	Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens bedrijfsleer, nijverheidsrecht of nijverheidsleer, enz. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Bestuur der Nijverheid et van het Bestuur van Nijverheids- en Beroepsonderwijs. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der nijverheids-cereteekens. — Verschillende uitgaven	53,000 "	2,351,700
14	Aanmoedigingen tot den geest van huishoudelijke vereeniging en van beroeps-vereeniging en het gebruik der leerkontrakten bij de kleinhandelaars en de klein-nijveraars. — Aanmoedigingen voor de verbetering van het gereedschap der klein-nijveraars en der ambachtsheden.	15,000 "	
15	Middelstandambt : statistiek, zendingen, drukwerken, uitgaven; aankoop en inbinding van boeken en van stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Middelstandambt; verschillende uitgaven. — Toelage aan het Internationaal Instituut tot onderzoek der vraagstukken betreffende de middelstanden	12,000 "	
16	Bijzondere dienst voor den nijverheidseigendom : brevetten, handels- en fabriekmerken, nijverheidsteekeningen en -modellen	15,200 "	
17	Hoogere handels- en nijverheidsraad — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillende onkosten	12,300 "	
18	Hoogere raad voor het vakonderwijs. — Vergoeding der schrijvers. — Verschillende onkosten.	10,000 "	
HOOFDSTUK IV.			
MATEN EN GEWICHTEN.			
19	Jaarwedden van het personeel; kosten voor tijdelijke vervanging en voor toezicht	140,000 "	
20	Bureel- en reiskosten der keurders	76,000 "	
21	Materieel. — Zendingen. — Kosten van de Raadgevende Commissie en van het Internationaal Bureel der maten en gewichten. — Kosten van de Commissie voor de elektrische eenheden	25,000 "	241,000 .
HOOFDSTUK V.			
ARBEID.			
22	Arbeidsambt : statistiek, zendingen, drukwerken; uitgave, aankoop en inbinding van boeken en van stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Arbeidsambt; vergoedingen voor de gewestelijke berichtgevers van den arbeid; verschillende uitgaven. — Toelage aan het Belgisch Comité der Internationale Vereeniging tot wettelijke bescherming der arbeiders. (Met inbegrip van eene som van 3,500 frank als tijdelijke last.)	95,500 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
23	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889 ; subsides.	45,000 »	
24	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes — Frais résultant de la collation des décorations spéciales — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses	350,000 »	
25	Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers.	10,000 »	
26	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les ouvriers	10,000 »	
27	Subsides aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs	5,000 »	880,900 »
28	Conseils de prud'hommes. — Indemnités des greffiers — Revision des listes électorales ; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement	35,400 »	
29	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	30,000 »	
30	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections ; indemnités de frais de bureau ; frais de route et de séjour ; missions ; enquêtes et expertises	280,000 »	
31	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections ; frais d'expériences ; achats d'instruments ; dépenses diverses	20,000 »	
CHAPITRE VI.			
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.			
32	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	16,000,000 »	
33	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900). (Crédit non limitatif).	700,000 »	16,800,000 »
34	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsides aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi	160,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
23	Beschermingscomiteeten . uitgaven betreffende de uitvoering der wet van 9 Augustus 1889, toelagen	45,000 .	880,900 .
24	Kosten betreffende de voorzienigheidskassen en de maatschappijen van onderlingen bijstand — Toelagen ten voordeele der congressen betreffende de instellingen van vooruitzicht. — Personeel en verschillende onkosten voor de Bestendige Commissie, ingesteld om het onderzoek te vergemakkelijken der zaken die betrekking hebben op de maatschappijen van onderlingen bijstand — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der bijzondere oereteekens — Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens de instellingen van vooruitzicht, en maatregelen tot propaganda ten voordeele der aansluiting bij deze instellingen — Toelagen voor het aankopen van vaandels — Verschillende uitgaven	350,000 .	
25	Commissie voor arbeidsongevallen — Bezoldiging der secretarissen. — Verschillende kosten	10,000 .	
26	Aanmoedigingen tot den geest van huishoudelijke en van beroepsgeenootschappelijke vereeniging bij de werklieden	10,000 .	
27	Toelagen aan de instellingen, die ten doel hebben, kosteloos aan de arbeiders werk te verschaffen	5,000 .	
28	Werkrechtersraden. — Vergoedingen voor de griffiers — Herziening der kiezerslijsten; gerechtskosten ten laste van den Staat. — Vergoedingen voor het personeel der arrondissements-commissariaten	33,400 .	880,900 .
29	Hoogere Arbeidsraad — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillende kosten . . .	30,000 .	
30	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen, ontworpen of in werking. personeel daarmede belast, vergoedingen voor bureelkosten; reis en verblyfkosten, zendingen; onderzoekingen en bezichtigingen . . .	280,000 .	
31	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen, ontworpen of in werking. materieel daartoe bestemd, kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen, verschillende uitgaven	20,000 .	
HOOFDSTUK VI.			
DEELNEMING VAN DEN STAAT IN DE INSTELLING VAN OUDERDOMSPENSIOENEN.			
32	Toelage van het bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensioenen	16,000,000 .	16,860,000 .
33	Toelagen aan erkende maatschappijen van onderlingen bijstand, die ten doel hebben de aansluiting harer leden bij de Algemeene Lijfrentekas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900). (Onbepaald krediet.)	700,000 .	
34	Kosten van bestuur betreffende de uitvoering der wet van 10 Mei 1900 — Toelagen aan de beschermingscomiteeten der werkmanswoningen, aan de commissien van beroep en andere inrichtingen, welke geroepen zijn om aan de toepassing van de gezegde wet mede te werken	160,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre	
CHAPITRE VII.				
MINES.				
§ 1 ^{er} . Conseil des mines.				
35	Personnel. — Traitements et frais de déplacement.	41,700 .	718,467 .	
36	Matériel	2,000 .		
§ 2. Corps des mines.				
37	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou. — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines	425,767 .		
38	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	90,000 .		
39	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences; récompensés aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement — Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur. (Y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire)	27,500 .		
§ 3. Inspection des produits explosifs.				
40	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur. — Dépenses diverses.	6,000 .		
§ 4. Caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs.				
41	Subsides aux caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Frais de déplacements et jetons de présence des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance. — Dépenses diverses de cette Commission	45,000 .		
§ 5. Service géologique. — Cartes géologique et agricole.				
42	Traitements, indemnités, frais de route et de séjour du personnel	58,000 .	718,467 .	
43	Matériel. — Impressions et traductions de documents. — Achat et réparations du matériel de sondage. — Frais de publication de la carte géologique et de la carte agricole de la Belgique	20,000 .		
§ 6. Commission consultative des machines à vapeur.				
44	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel.	2,500 .		
§ 7. Commission de revision des règlements miniers et laboratoire d'essais.				
45	Frais de déplacements des membres; expériences, publications, etc. — Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines	20,000 .		

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG.)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.	
HOOFDSTUK VII.				
MIJNEN.				
§ 1. Raad der mijnen.				
35	Personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing	41,700 *	718,467 *	
36	Materieel	2,000 "		
§ 2. Korps der mijnen.				
37	Jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het korps der mijnen, voor de loodmeters-teekenaars en voor de beambten, alsook voor het personeel van den bijzonderen dienst der ongevallen en van het grauwwuur. — Kosten van de wedstrijden ter werving van de mijn-ingenieurs	425,767 "		
38	Werklieden-afgevaardigden bij het toezicht der mijnen	90,000 "		
39	Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen, uitgave van statistische oorkonden; aanmoedigingen en toelagen; onderzoekingen en proefne- mingen; belooningen voor de personen die zich onderscheiden door daden van moed en van zelfopoffering. — Kosten voor het uitgeven der <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; vergoedingen, reis- en verblijfkosten van het besturend Comité (<i>Met inbegrip van eene som van 4,000 frank als tijdelijke last.</i>)	27,500 *		
§ 3. Toezicht over de ontplofbare stoffen.				
40	Vergoeding en kosten voor verplaatsing van den opziener. — Verschillende uitgaven .	6,000 "		
§ 4. Kassen van vooruitzicht ten voordeele van de mijnwerkers.				
41	Toelagen aan de kassen van vooruitzicht ten voordeele der mijnwerkers. — Kosten van verplaatsing; en zitpenningen der leden van de Bestendige Commissie der kassen van vooruitzicht. — Verschillende kosten van die Commissie	45,000 "		
§ 5. Aardkundige dienst. — Aardkundige en landbouwkundige kaarten.				
42	Jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfkosten van het personeel	38,000 "	718,467 *	
43	Materieel. — Drukken en vertalen van oorkonden. — Aankoop en herstelling van het peilmaterieel. — Kosten wegens het uitgeven van de aardkundige kaart en van de landbouwkundige kaart van België	20,000 "		
§ 6. Raadgevende Commissie der stoomwerktuigen.				
44	Reis- en verblijfkosten; bureelkosten, materieel	2,500 *		
§ 7. Commissie tot herziening der mijnverordeningen en proefwerkplaats.				
45	Kosten voor verplaatsing der leden; proefnemingen, uitgaven, enz. — Dienst der werkplaats, waar de ontplofbare stoffen en de mijnlampen worden beproefd . . .	20,000 "		

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
46	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés.	8,000 »	8,000 »
CHAPITRE IX.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
47	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	5,000 »
TOTAL. . . fr.			21,656,067 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE X.			
SERVICES DIVERS.			
48	Enquête sur l'ankylostomie dans les divers bassins houillers du pays et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses	10,000 »	115,000 »
49	Enquête sur la situation des classes moyennes. — Frais de la Commission nationale de la petite bourgeoisie	25,000 »	
50	Établissement d'un laboratoire d'étalonnage électrique	80,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. . . fr.			21,771,067 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 septembre 1903.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Industrie
et du Travail,*
FRANCOTTE.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux Publics,*
C^{te} DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VIII.			
WACHTGELDEN.			
46	Tijdelijke jaarwedden der ambtenaren en beamten in beschikbaarheid	8,000 .	8,000 .
HOOFDSTUK IX.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
47	Onvoorziene uitgaven, niet opgegeven in de Begrooting	8,000 .	8,000 .
TOTAAL fr.			21,656,067 .
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK X.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
48	Onderzoek in de verschillende kolenstreken van het land, naar de ziekte gekend onder den naam van « mijnwerkersworm », en studiën tot het opsporen van voorkomende geneesmiddelen; verschillende uitgaven	10,000 .	115,000 .
49	Onderzoek naar den toestand van den middelstand — Nationale Commissie van de klein burgerij	25,000 .	
50	Inrichting van een laboratorium voor de vaststelling der electrische standaarden . . .	80,000 .	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID. . . fr.			21,771,067 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 27^{en} September 1903.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Nijverheid
en Arbeid,*
FRANCOTTE.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*
C^{te} DE SMET DE NAEYER.

(90
22)

DEVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

pour l'exercice 1906.

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																								
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																										
CHAPITRE I ^{er} .																																																										
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																										
Personnel.																																																										
1	a.	Traitement du Ministre																																																								
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration du Secrétariat et des Affaires générales 123,000 »																																																								
	b.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la Direc- tion de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et profes- sionnel et de l'Office des classes moyennes 103,000 »																																																								
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Office du Travail 184,000 »																																																								
	d.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration des Mines et de l'Inspection des produits explosifs rattachée à l'Administration des Mines 86,000 »																																																								
		<table><tr><th colspan="2">GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td></td><td>1</td><td>10,000 à 12,000</td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td></td><td>3</td><td>9,000 à 10,000</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td></td><td>8</td><td>7,000 à 8,000</td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td></td><td>5</td><td>5,500 à 6,500</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td></td><td>12</td><td>4,200 à 5,000</td></tr><tr><td>Rédacteurs</td><td></td><td>15</td><td>2,200 à 4,000</td></tr><tr><td>Premiers commis</td><td></td><td>3</td><td>3,000 à 3,600</td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td></td><td>49</td><td>1,400 à 2,600</td></tr><tr><td>Huissiers</td><td></td><td>11</td><td>1,600 à 2,500</td></tr><tr><td>Concierges</td><td></td><td>4</td><td>700 à 1,200</td></tr><tr><td>Garçons de bureau</td><td></td><td>9</td><td>1,200 à 1,500</td></tr><tr><td>Boute-feu</td><td></td><td>10</td><td>900 à 1,200</td></tr><tr><td>Nettoyeuses</td><td></td><td>12</td><td>750 à 800</td></tr></table>	GRADES.		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Secrétaire général		1	10,000 à 12,000	Directeurs généraux		3	9,000 à 10,000	Directeurs		8	7,000 à 8,000	Chefs de division		5	5,500 à 6,500	Chefs de bureau		12	4,200 à 5,000	Rédacteurs		15	2,200 à 4,000	Premiers commis		3	3,000 à 3,600	Commis d'ordre		49	1,400 à 2,600	Huissiers		11	1,600 à 2,500	Concierges		4	700 à 1,200	Garçons de bureau		9	1,200 à 1,500	Boute-feu		10	900 à 1,200	Nettoyeuses		12	750 à 800
GRADES.		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																																							
Secrétaire général		1	10,000 à 12,000																																																							
Directeurs généraux		3	9,000 à 10,000																																																							
Directeurs		8	7,000 à 8,000																																																							
Chefs de division		5	5,500 à 6,500																																																							
Chefs de bureau		12	4,200 à 5,000																																																							
Rédacteurs		15	2,200 à 4,000																																																							
Premiers commis		3	3,000 à 3,600																																																							
Commis d'ordre		49	1,400 à 2,600																																																							
Huissiers		11	1,600 à 2,500																																																							
Concierges		4	700 à 1,200																																																							
Garçons de bureau		9	1,200 à 1,500																																																							
Boute-feu		10	900 à 1,200																																																							
Nettoyeuses		12	750 à 800																																																							
		Personnel technique.																																																								
		Directeur général 1 12,000																																																								
		Inspecteurs généraux 3 10,000																																																								
		Ingénieur principal 1 5,500 à 7,000																																																								
		Ingénieur ordinaire 1 2,700 à 5,000																																																								
		Inspecteur adjoint 1 4,500 à 5,000																																																								
		Matériel.																																																								
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier 25,000 »																																																								
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 10,000 »																																																								
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 15,000 »																																																								
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 2,500 »																																																								
	e.	Menues dépenses, etc. 7,500 »																																																								
		Frais de déplacements.																																																								
4	a.	Frais de route et de séjour																																																								
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	.	..	21,000	21,000	»
498,000	465,500	32,500	.	455,500	400,342 50	
60,000	60,000	.	.	60,000	52,862 64	
21,000	21,000	.	.	18,500	16,720 36	
600 000	567,500	32,500	.	533,000	490,925 50	
AUGMENTATION. . fr.		32,500	»			

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
CHAPITRE II.																										
PENSIONS ET SECOURS.																										
5	a.	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif.</i>)																								
6	a.	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse 2,500 »																								
	b.	Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou d'employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse 2,500 »																								
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.																								
CHAPITRE III.																										
INDUSTRIE, ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL ET OFFICE DES CLASSES MOYENNES.																										
	a.	Inspection de l'industrie. — Traitements et indemnités du personnel. (<i>Y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire.</i>) fr. 25,000 »																								
7		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>8,000 à 9,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteur adjoint</td><td>1</td><td>4,000 à 5,000</td></tr> <tr> <td>Rédacteur</td><td>1</td><td>2,200 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td><td>1</td><td>1,400 à 2,600</td></tr> <tr> <td>Garçon de bureau</td><td>1</td><td>1,200 à 1,500</td></tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td>400 à 500</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur général	1	8,000 à 9,000	Inspecteur adjoint	1	4,000 à 5,000	Rédacteur	1	2,200 à 4,000	Commis d'ordre	1	1,400 à 2,600	Garçon de bureau	1	1,200 à 1,500	Nettoyeuse	1	400 à 500			
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																								
Inspecteur général	1	8,000 à 9,000																								
Inspecteur adjoint	1	4,000 à 5,000																								
Rédacteur	1	2,200 à 4,000																								
Commis d'ordre	1	1,400 à 2,600																								
Garçon de bureau	1	1,200 à 1,500																								
Nettoyeuse	1	400 à 500																								
	b.	Frais de route et de séjour. 5,000 »																								
8	a.	Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses.																								
	a.	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements et indemnités du personnel. 57,000 »																								
9		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>9,000 à 10,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteur</td><td>1</td><td>5,000 à 7,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteur adjoint</td><td>1</td><td>4,000 à 5,000</td></tr> <tr> <td>Inspectrices</td><td>4</td><td>3,000 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteur des ateliers d'apprentissage</td><td>1</td><td>3,000</td></tr> <tr> <td>Rédacteur</td><td>1</td><td>2,200 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td><td>2</td><td>1,400 à 2,600</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur général	1	9,000 à 10,000	Inspecteur	1	5,000 à 7,000	Inspecteur adjoint	1	4,000 à 5,000	Inspectrices	4	3,000 à 4,000	Inspecteur des ateliers d'apprentissage	1	3,000	Rédacteur	1	2,200 à 4,000	Commis d'ordre	2	1,400 à 2,600
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																								
Inspecteur général	1	9,000 à 10,000																								
Inspecteur	1	5,000 à 7,000																								
Inspecteur adjoint	1	4,000 à 5,000																								
Inspectrices	4	3,000 à 4,000																								
Inspecteur des ateliers d'apprentissage	1	3,000																								
Rédacteur	1	2,200 à 4,000																								
Commis d'ordre	2	1,400 à 2,600																								
	b.	Frais de route et de séjour. 12,000 »																								
10	a.	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Matériel et dépenses diverses.																								
		A REPORTER. fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
6,000	6,000	»	»	6,000	3,401 50	
5,000	5,000	»	»	5,000	800 »	
11,000	11,000	»	»	11,000	3,901 50	
30,000	30,000	»	»			
5,000	3,000	»	»			
				98,000	91,860 94	
69,000	68,000	1,000	»			
1,000	1,000	»	»			
105,000	102,000	1,000	»	98,000	91,860 94	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
11	a. b.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses 70,000 » Bourses d'études aux élèves 11,000 »	
12	a. b. c. d. e. f.	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, école provinciale d'industrie et des mines du Hainaut à Mons, musées professionnels, subsides, matériel, frais d'examen 1,750,000 » Écoles et classes ménagères, subsides, matériel. — Cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, frais d'examen, bourses d'études, dépenses diverses 200,000 » Écoles professionnelles de tissage. — Ateliers d'apprentissage, subsides, matériel. 60,000 » Missions, commissions, bourses de voyage, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. 12,000 » Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail 20,000 » Dépenses diverses. Souscriptions à des ouvrages intéressant l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. 8,000 »	
13	a. b.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. — Dépenses diverses 4,000 » Frais résultant de la collation des décorations industrielles 29,000 »	
14	a. b.	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle et à la pratique des contrats d'apprentissage chez les petits commerçants et les petits industriels 5,000 » Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans 10,000 »	
15	a. b.	Office des classes moyennes : statistique, missions, impressions, publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office des classes moyennes; dépenses diverses 10,000 » Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes. 2,000 »	
16	a. b. c. d.	Recueil officiel des brevets d'invention; frais d'impression et de publication 8,000 » Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce; frais d'impression et de publication 4,200 » Bureau international pour la protection de la propriété industrielle; part contributive de la Belgique. 2,500 » Frais d'impression et autres dépenses relatives à la propriété industrielle 500 »	
17	a. b.	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires. 3,500 » Frais divers 9,000 »	
18	»	Conseil supérieur de l'enseignement technique. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers 10,000 »	
			TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
105,000	102,000	4,000	•	98,000	91,860 94	
81,000	81,000	»	•	74,000	72,682 50	
2,050,000	1,850,000	200,000	•	1,700,000	1,499,999 72	
55,000	32,000	1,000	•	59,500	56,984 99	
15,000	14,500	500	»			
12,000	•	12,000	•	•	•	
15,200	15,200	•	»	15,200	11,612 10	
12,500	12,500	•	•	12,500	5,995 44	
10,000	•	10,000	•	•	•	
2,551,700	2,107,200	224,500	»	1,959,200	1,719,135 69	
AUGMENTATION . fr.		224,500	•			

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																														
CHAPITRE IV.																																
POIDS ET MESURES.																																
	a.	Traitements du personnel 136,000 »																														
19		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur</td><td>1</td><td>5,500 à 7,000</td></tr> <tr> <td>Vérificateurs de 1^{re} classe</td><td>4</td><td>6,000 à 7,000</td></tr> <tr> <td>— 2^e classe</td><td>10</td><td>4,500 à 5,500</td></tr> <tr> <td>— 3^e classe</td><td>4</td><td>3,000 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Vérificateurs-adjoints</td><td>6</td><td>2,000 à 3,000</td></tr> <tr> <td>Aides-vérificateurs temporaires</td><td>1</td><td>1,500 à 1,900</td></tr> <tr> <td>Chef du Bureau central des poids et mesures</td><td>1</td><td>5,000 à 6,500</td></tr> <tr> <td>Assistants au Bureau central des poids et mesures</td><td>2</td><td>2,000 à 3,000</td></tr> <tr> <td>Mécanicien au Bureau central des poids et mesures</td><td>1</td><td>1,200 à 1,800</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur	1	5,500 à 7,000	Vérificateurs de 1 ^{re} classe	4	6,000 à 7,000	— 2 ^e classe	10	4,500 à 5,500	— 3 ^e classe	4	3,000 à 4,000	Vérificateurs-adjoints	6	2,000 à 3,000	Aides-vérificateurs temporaires	1	1,500 à 1,900	Chef du Bureau central des poids et mesures	1	5,000 à 6,500	Assistants au Bureau central des poids et mesures	2	2,000 à 3,000	Mécanicien au Bureau central des poids et mesures	1	1,200 à 1,800
	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.																														
Inspecteur	1	5,500 à 7,000																														
Vérificateurs de 1 ^{re} classe	4	6,000 à 7,000																														
— 2 ^e classe	10	4,500 à 5,500																														
— 3 ^e classe	4	3,000 à 4,000																														
Vérificateurs-adjoints	6	2,000 à 3,000																														
Aides-vérificateurs temporaires	1	1,500 à 1,900																														
Chef du Bureau central des poids et mesures	1	5,000 à 6,500																														
Assistants au Bureau central des poids et mesures	2	2,000 à 3,000																														
Mécanicien au Bureau central des poids et mesures	1	1,200 à 1,800																														
	b.	Frais d'interim et d'inspection 4,000 »																														
20		Frais de bureau et de tournées des vérificateurs.																														
21	a.	Matériel du service et du Bureau central des poids et mesures — Missions . . 18,000 »																														
	b.	Frais de la Commission consultative des poids et mesures et de la Commission des unités électriques 5,000 »																														
	c.	Frais du Bureau international des poids et mesures 2,000 »																														
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																																
CHAPITRE V.																																
TRAVAIL.																																
22	a.	Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; dépenses diverses. (<i>Y compris une somme de 3,500 francs en charge temporaire.</i>) . . 77,500 »																														
	b.	Indemnités aux correspondants régionaux du travail 16,000 »																														
	c.	Subside au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs 2,000 »																														
23		Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides . .																														
24	a.	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes : subsides de premier établissement, indemnités aux fédérations et aux sociétés, et autres dépenses relatives à la comptabilité de ces institutions. — Subsides aux caisses de réassurance. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance 315,000 »																														
	b.	Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. 15,000 »																														
	c.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Sub- sides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses. 20,000 »																														
A REPORTER. fr.																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
140,000	151,500	8,500	»	125,700	110,979 81	
76,000	71,800	4,200	»	70,500	68,794 84	
25,000	25,000	»	»	20,000	19,970 45	
241,000	228,300	12,700	»	214,000	199,745 08	
AUGMENTATION. . fr.		12,700 »				
95,500	92,000	3,500	»	95,000	96,485 77	
45,000	45,000	»	»	45,000	44,995 37	
350,000	350,000	»	»	330,000	349,995 95	
490,500	487,000	3,500	»	468,000	491,475 09	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																
		REPORT. . . . fr.																																																
25	»	Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers. . .																																																
26	a.	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les ouvriers 7,500 .																																																
	b.	Souscriptions à des publications intéressant les unions professionnelles . . . 2,500 .																																																
27	»	Subsides aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs																																																
28	»	Conseils de prud'hommes. Indemnités des greffiers. Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement . .																																																
29	»	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers																																																
50	»	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions; enquêtes et expertises																																																
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> <tr> <td colspan="3"><i>Administration centrale</i></td></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>8,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs principaux</td><td>2</td><td>7,000 à 7,500</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs</td><td>2</td><td>5,000 à 5,500</td></tr> <tr> <td>Inspectrices</td><td>2</td><td>2,700 à 3,500</td></tr> <tr> <td>Inspecteur adjoint</td><td>1</td><td>5,000</td></tr> <tr> <td>Chef de bureau</td><td>1</td><td>4,200 à 5,000</td></tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td><td>6</td><td>1,400 à 2,600</td></tr> <tr> <td>Huissier</td><td>1</td><td>1,600 à 2,500</td></tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td>750 à 800</td></tr> <tr> <td colspan="3"><i>Service provincial.</i></td></tr> <tr> <td>Inspecteurs médecins</td><td>5</td><td>6,000 à 6,500</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs ingénieurs</td><td>7</td><td>4,500 à 7,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs adjoints</td><td>4</td><td>3,000 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Délégués à l'inspection</td><td>8</td><td>2,000 à 3,000</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	<i>Administration centrale</i>			Inspecteur général	1	8,000	Inspecteurs principaux	2	7,000 à 7,500	Inspecteurs	2	5,000 à 5,500	Inspectrices	2	2,700 à 3,500	Inspecteur adjoint	1	5,000	Chef de bureau	1	4,200 à 5,000	Commis d'ordre	6	1,400 à 2,600	Huissier	1	1,600 à 2,500	Nettoyeuse	1	750 à 800	<i>Service provincial.</i>			Inspecteurs médecins	5	6,000 à 6,500	Inspecteurs ingénieurs	7	4,500 à 7,000	Inspecteurs adjoints	4	3,000 à 4,000	Délégués à l'inspection	8	2,000 à 3,000
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																																																
<i>Administration centrale</i>																																																		
Inspecteur général	1	8,000																																																
Inspecteurs principaux	2	7,000 à 7,500																																																
Inspecteurs	2	5,000 à 5,500																																																
Inspectrices	2	2,700 à 3,500																																																
Inspecteur adjoint	1	5,000																																																
Chef de bureau	1	4,200 à 5,000																																																
Commis d'ordre	6	1,400 à 2,600																																																
Huissier	1	1,600 à 2,500																																																
Nettoyeuse	1	750 à 800																																																
<i>Service provincial.</i>																																																		
Inspecteurs médecins	5	6,000 à 6,500																																																
Inspecteurs ingénieurs	7	4,500 à 7,000																																																
Inspecteurs adjoints	4	3,000 à 4,000																																																
Délégués à l'inspection	8	2,000 à 3,000																																																
51	»	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses																																																
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.																																																
		CHAPITRE VI.																																																
		PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.																																																
32	»	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse . . .																																																
33	»	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900). (<i>Crédit non limitatif</i>). .																																																
34	»	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsides aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres insti- tutions appelées à concourir à l'application de ladite loi																																																
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
490,500	487,000	3,500	»	468,000	491,475 09	
10,000	10,000	»	»	10,000	»	
10,000	10,000	»	»	5,000	»	
5,000	5,000	»	»	5,000	»	
33,400	33,400	2,000	»	53,400	32,750 »	
50,000	50,000	»	»	50,000	16,030 37	
280,000	240,000	40,000	»	241,447 50	221,608 29	
20,000	15,000	5,000	»	20,000	14,925 22	
880,900	850,400	50,500	»	812,847 50	776,788 97	
AUGMENTATION . . fr.		50,500				
16,000,000	15,000,000	1,000,000	»	15,000,000	15,000,000	
700,000	700,000	»	»	700,000	708,350 »	
160,000	160,000	»	»	215,000	179,978 21	
16,860,000	15,860,000	1,000,000	»	15,915,000	15,888,328 21	
AUGMENTATION . . fr.		1,000,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
des	des																																													
articles.	dévelop- pements.																																													
CHAPITRE VII.																																														
MINES.																																														
§ 1 ^{er} . Conseil des mines.																																														
55	»	Personnel. — Traitements et frais de déplacement :																																												
		<table><tr><th>GRADES.</th><th>NOMBRE. d'agents.</th><th>TRAITEMENTS annuels.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Président</td><td>1</td><td>8,000</td><td>8,000</td></tr><tr><td>Conseillers</td><td>4</td><td>6,000</td><td>24,000</td></tr><tr><td>Greffier.</td><td>1</td><td>5,000</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Commis</td><td>1</td><td>2,000</td><td>2,000</td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1</td><td>1,200</td><td>1,200</td></tr></table>	GRADES.	NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	MONTANT de la dépense.	Président	1	8,000	8,000	Conseillers	4	6,000	24,000	Greffier.	1	5,000	5,000	Commis	1	2,000	2,000	Huissier	1	1,200	1,200																				
GRADES.	NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	MONTANT de la dépense.																																											
Président	1	8,000	8,000																																											
Conseillers	4	6,000	24,000																																											
Greffier.	1	5,000	5,000																																											
Commis	1	2,000	2,000																																											
Huissier	1	1,200	1,200																																											
36	»	Matériel.																																												
§ 2. Corps des mines.																																														
a.		Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou. 422,267 »																																												
		<table><tr><th>GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements</th><th>OBSERVATIONS.</th></tr><tr><td>Inspecteurs généraux</td><td>2</td><td>10,000</td><td></td></tr><tr><td>Ingénieurs en chef directeurs de 1^{re} classe.</td><td>4</td><td>9,000</td><td></td></tr><tr><td>— — — de 2^{me} —</td><td>5</td><td>8,000</td><td></td></tr><tr><td>Ingénieurs principaux de 1^{re} classe</td><td>6</td><td>6,500 à 7,000</td><td></td></tr><tr><td>— — — de 2^{me} —</td><td>6</td><td>5,500 6,000</td><td></td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe</td><td>11</td><td>4,500 5,000</td><td></td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>11</td><td>3,500 4,000</td><td></td></tr><tr><td>— de 3^{me} —</td><td>11</td><td>2,700 3,100</td><td></td></tr><tr><td>Géomètres dessinateurs</td><td>(1)</td><td>1,800 3,600</td><td></td></tr><tr><td>Commis</td><td>(1)</td><td>1,200 3,000</td><td>(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.</td></tr></table>	GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements	OBSERVATIONS.	Inspecteurs généraux	2	10,000		Ingénieurs en chef directeurs de 1 ^{re} classe.	4	9,000		— — — de 2 ^{me} —	5	8,000		Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	6	6,500 à 7,000		— — — de 2 ^{me} —	6	5,500 6,000		— de 1 ^{re} classe	11	4,500 5,000		— de 2 ^{me} —	11	3,500 4,000		— de 3 ^{me} —	11	2,700 3,100		Géomètres dessinateurs	(1)	1,800 3,600		Commis	(1)	1,200 3,000	(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.
GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements	OBSERVATIONS.																																											
Inspecteurs généraux	2	10,000																																												
Ingénieurs en chef directeurs de 1 ^{re} classe.	4	9,000																																												
— — — de 2 ^{me} —	5	8,000																																												
Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	6	6,500 à 7,000																																												
— — — de 2 ^{me} —	6	5,500 6,000																																												
— de 1 ^{re} classe	11	4,500 5,000																																												
— de 2 ^{me} —	11	3,500 4,000																																												
— de 3 ^{me} —	11	2,700 3,100																																												
Géomètres dessinateurs	(1)	1,800 3,600																																												
Commis	(1)	1,200 3,000	(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.																																											
	b.	Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines. 3,500 »																																												
	a.	Délégués ouvriers à l'inspection des mines. — Indemnités. 72,000 »																																												
38	b.	Frais de déplacements 12,000 »																																												
	c.	Dépenses diverses 6,000 »																																												
»	»	Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines (pour mémoire).																																												
a.		Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences, récompenses pour actes de courage et de dévouement. (Y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire) 22,500 »																																												
39	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités et frais de route et de séjour du Comité directeur 5,000 »																																												
		A REPORTER. fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
41,700	41,700	»	»	41,700	40,016 82	
2,000	1,500	500	»	1,500	1,615 10	
425,767	425,667	2,100	»	420,167	390,462 74	
90,000	90,000	»	»	90,000	79,494 80	
»	»	»	»	5,500	3,485 30	
27,500	30,000	»	2,500	20,000	14,993 08	
586,967	586,867	2,600	2,500	576,867	550,065 54	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
		REPORT. . . . fr.																								
		§ 3. Inspection des produits explosifs.																								
40	»	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur chargé de la surveillance des transports et transbordements d'explosifs dans le Bas-Escaut. — Dépenses diverses																								
		§ 4. Caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs.																								
41	a.	Subsides aux caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs 42,000																								
	b.	Frais de déplacement et jetons de présence des membres de la Commission permanente des Caisses de prévoyance. — Dépenses diverses de cette Commission 3,000																								
		§ 5. Service géologique. — Cartes géologique et agricole.																								
42	»	Traitements, indemnités, frais de route et de séjour du personnel. — Frais de voyage des membres du Conseil de direction et de la Commission géologique																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td><td>1</td><td>7,000 à 8,000</td></tr> <tr> <td>Chef de bureau</td><td>1</td><td>4,200 à 5,000</td></tr> <tr> <td>Rédacteur</td><td>1</td><td>2,200 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Premier commis</td><td>1</td><td>3,000 à 3,600</td></tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td><td>1</td><td>1,400 à 2,600</td></tr> <tr> <td>Garçon de bureau</td><td>1</td><td>1,200 à 1,500</td></tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td>750 à 800</td></tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Directeur	1	7,000 à 8,000	Chef de bureau	1	4,200 à 5,000	Rédacteur	1	2,200 à 4,000	Premier commis	1	3,000 à 3,600	Commis d'ordre	1	1,400 à 2,600	Garçon de bureau	1	1,200 à 1,500	Nettoyeuse	1	750 à 800
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																								
Directeur	1	7,000 à 8,000																								
Chef de bureau	1	4,200 à 5,000																								
Rédacteur	1	2,200 à 4,000																								
Premier commis	1	3,000 à 3,600																								
Commis d'ordre	1	1,400 à 2,600																								
Garçon de bureau	1	1,200 à 1,500																								
Nettoyeuse	1	750 à 800																								
45	»	Matériel, fournitures de bureau, mobilier, achat de livres, de cartes et d'instruments. — Impressions et traductions de documents. — Éclairage et chauffage. — Achat et réparations du matériel de sondage. — Frais de publication de la Carte géologique et de la Carte agricole																								
		§ 6. Commission consultative des machines à vapeur.																								
44	»	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel																								
		§ 7. Commission de revision des règlements miniers et laboratoire d'essais.																								
43	a.	Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc. 8,000																								
	b.	Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines 12,000																								
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandes</i> POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES <i>de</i> L'EXERCICE 1903.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
586,967	586,867	2,600	2,500	576,867	530,063 54	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,997 78	
45,000	45,000	»	»	45,000	45 000 »	
38,000	38,000	»	»			
				73,000	99,999 88	
20,000	30,000	»	10,000			
2,500	3,000	»	500	4,000	3,129 15	
20,000	20,000	»	»	20,318 70	15,422 50	
718,467	728,867	2,600	13,000	725,185 70	697,614 83	
DIMINUTION . . fr		10,400				

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
46	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII . . . fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
47	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE X.		
SERVICES DIVERS.		
»	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890 (<i>pour mémoire</i>)
48	»	Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses
»	»	Subside à la Commission chargée d'organiser la participation belge à l'Exposition universelle de Saint-Louis en 1904 (<i>pour mémoire</i>).
49	»	Enquête sur la situation des classes moyennes. — Frais de la Commission nationale de la petite bourgeoisie.
»	»	Exposition universelle et internationale de Liège en 1905. — Subside à la Commission supérieure de patronage. — Frais de participation des divers Départements ministériels. — Dépenses diverses (<i>pour mémoire</i>)
50	»	Établissement d'un laboratoire d'étalonnage électrique
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
8,000	8,000	»	»	8,000	3,999 96	
8,000	8,000	»	»	8,000	3,999 96	
5,000	5,000	»	»	5,000	150 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	150 »	
»	110,000	»	110,000	110,000 »	110,000 »	
10,000	15,000	»	5,000	21,228 20	14,999 60	
»	»	»	»	700,000 »	»	
25,000	25,000	»	»	(1) »	(1) »	(1) Aux Budgets de 1904 et de 1903, un crédit de 25,000 francs figurait pour le même objet à l'article 9.
»	1,346,550	»	1,346,550	50,000 »	»	
80,000	80,000	»	»	»	»	
115,000	1,376,550	»	1,461,550	881,228 20	124,999 60	
DIMINUTION . . .		1,461,550				

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																				
Récapitulation. PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. <table> <tr> <td>I.</td><td>Administration centrale.</td></tr> <tr> <td>II.</td><td>Pensions et secours</td></tr> <tr> <td>III.</td><td>Industrie, Enseignement industriel et professionnel et Office des classes moyennes</td></tr> <tr> <td>IV.</td><td>Poids et mesures</td></tr> <tr> <td>V.</td><td>Travail</td></tr> <tr> <td>VI.</td><td>Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse</td></tr> <tr> <td>VII.</td><td>Mines</td></tr> <tr> <td>VIII.</td><td>Traitements de disponibilité</td></tr> <tr> <td>IX.</td><td>Dépenses imprévues</td></tr> </table> DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. <table> <tr> <td>X.</td><td>Services divers.</td></tr> </table> TOTAL GÉNÉRAL. fr.		I.	Administration centrale.	II.	Pensions et secours	III.	Industrie, Enseignement industriel et professionnel et Office des classes moyennes	IV.	Poids et mesures	V.	Travail	VI.	Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse	VII.	Mines	VIII.	Traitements de disponibilité	IX.	Dépenses imprévues	X.	Services divers.
I.	Administration centrale.																				
II.	Pensions et secours																				
III.	Industrie, Enseignement industriel et professionnel et Office des classes moyennes																				
IV.	Poids et mesures																				
V.	Travail																				
VI.	Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse																				
VII.	Mines																				
VIII.	Traitements de disponibilité																				
IX.	Dépenses imprévues																				
X.	Services divers.																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFERENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
600,000	567,500	32,500	,	535,000	490,925 50	
11,000	11,000	,	,	11,000	3,901 50	
2,531,700	2,107,200	224,500	,	1,959,200	1,719,135 69	
241,000	228,500	12,700	,	214,000	199,745 08	
880,900	850,400	50,500	»	812,847 50	776,788 97	
16,860,000	15,860,000	1,000,000	»	15,915,000	15,888,328 21	
718,467	728,867	,	10,400	725,185 70	697,614 85	
8,000	8,000	,	,	8,000	3,999 96	
5,000	5,000	,	,	5,000	150	
115,000	1,576,550	,	1,461,550	881,228 20	124,999 60	
21,771,067	21,922,817	1,520,200	1,471,950	21,046,461 40	19,905,589 14	
DIMINUTION. . . fr.		151,750				

(49)